



# Info-Fassett

## Juillet 2016

**Bureau Municipal :** 19, rue Gendron Téléphone : (819) 423-6943  
Fassett JOV 1H0 Télécopieur : (819) 423-5388

Courriels : [munfassett@mrcpapineau.com](mailto:munfassett@mrcpapineau.com) ou [maire.fassett@mrcpapineau.com](mailto:maire.fassett@mrcpapineau.com)  
Site web : [www.village-fassett.com](http://www.village-fassett.com)

**Heures du bureau :** Lundi au jeudi : 10h00 à 12h00 et 13h30 à 15h30  
Vendredi : Fermé

**Inspectrice en bâtiment : *Vicky Lafontaine***



**Heures de bureau de l'inspectrice : les lundis de 8h00 à 16h00.**

Rencontre de l'inspectrice en bâtiment **sur rendez-vous** en appelant au bureau municipal.

**NOUS VOUS RAPPELONS QUE, POUR TOUTE CONSTRUCTION OU RÉNOVATION, VOUS DEVEZ AVOIR UN PERMIS DE LA MUNICIPALITÉ.**

**VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE NOTRE NOUVELLE INSPECTRICE EN BÂTIMENT SERA EN FONCTION À PARTIR DU LUNDI 1<sup>ER</sup> AOÛT 2016.**

**Bibliothèque :** Prêt de livres, revues et utilisation gratuite d'Internet.  
Heures : Lundi de 18h00 à 20h00 et Mercredi de 15h00 à 17h00

**Travaux publics :** Pour toute urgence, vous pouvez joindre nos employés des travaux publics aux numéros de cellulaires suivants : Daniel Bisson au (819) 743-1489 ou Hélène Lalonde au (819) 743-3763.  
**Veillez noter que monsieur Daniel Bisson sera en vacance du 25 juillet au 12 août inclusivement.**

## **TAXES MUNICIPALES**



La date d'échéance de votre prochain versement de taxes est le 31 août 2016. Si le paiement n'est pas fait à cette date, il faut tenir compte des intérêts.

 **Note importante**

-Les anciens infolettres son disponible sur la page d'accueil du site Internet de la municipalité

-Le bureau municipal et la bibliothèque seront **fermés lundi le 5 septembre** à l'occasion de la fête du travail. La bibliothèque sera ouverte mardi le 6 septembre aux heures du lundi.



# AVIS DE DÉCÈS

## Hadrien Rémy vendredi 24 juin 2016

Bébé Hadrien Rémy



de Fassett est décédé le vendredi 24 juin 2016 à l'âge de 3 mois et demi. Ses parents Danaé Dulude et Raphaël Rémy regretteront toujours ce cher petit ange souriant à l'aube de sa vie.

Il restera à jamais gravé dans le coeur de ses grands-parents Michel et Charlene Rémy ainsi que Susan Buddo et Daniel Dulude.

Également, il restera gravé dans le coeur de son oncle Martyn Rémy et de son parrain Robert Bourgeois. Il sera manqué par plusieurs amis proches.

La direction des funérailles a été confiée au Complexe Funéraire Familial de la Petite-Nation Shields Berthiaume, 101, rue Principale, St-André-Avellin, Québec, (819) 983-6616.

Une cérémonie des anges aura lieu en toute intimité à une date ultérieure.

## Monsieur Philippe Bigras jeudi 15 juillet 2016



La famille Bigras a le regret de vous annoncer le décès de M. Philippe Bigras

décédé le 15 juillet 2016, à l'âge de 80 ans. Il était le fils de feu Hermas Bigras et de feu Lucie Faubert. Il laisse dans le deuil sa fille adoptive Sylvie Lavictoire, sa soeur Nicole (Hector Boucher), son beau-frère Yvon Boucher. Il laisse également plusieurs neveux, nièces, parents et ami(e)s Il fut précédé par ses frères et soeurs : Armand, Gaétan, Roger, Lucille et Georgette.

Il n'y aura pas de visites à la maison funéraire. Le service religieux en présence des cendres aura lieu le samedi 6 août 2016 à 10h en l'église St-Fidèle de Fassett. La famille recevra les condoléances à compter de 9h30.

# AVIS DE DÉCÈS

**Monsieur Roger Bisson** vendredi 22 juillet 2016

M. Roger Bisson

de Fassett est décédé le vendredi 22 juillet 2016 à l'âge de 74 ans.  
Fils de feu Rosaire Bisson et de feu Germaine Berthiaume.

Il était le père bien-aimé de Rachel (Sylvie), Daniel (Josée) et Berthold (Lise); le grand-père adoré de Vincent; et le cher frère d'Andrée (André) et Suzanne. Lui survivent également plusieurs beaux-frères, belles-soeurs, oncles, cousins, cousines, neveux, nièces, ami(e)s ainsi que plusieurs clients de la Patate.

La direction des funérailles a été confiée au Complexe Funéraire Familial de la Petite-Nation Shields Berthiaume, 101, rue Principale, St-André-Avellin, Québec (819) 983-6616.

Les obsèques auront lieu en l'église Saint-Fidèle de Fassett le vendredi 29 juillet 2016 à 14 h. La famille sera présente à l'église à compter de 13 h pour recevoir vos condoléances. Inhumation au cimetière paroissial.

Pour ceux et celles qui le désirent, des dons peuvent être faits à la Fondation des maladies du coeur du Québec, 109, rue Wright, Bureau 007, Gatineau, QC, J8X 2G7.

La municipalité de Fassett offre ses sincères condoléances à toutes les familles éprouvées par le deuil.



## UTILISATION DE L'EAU POTABLE

Veillez prendre connaissance du nouveau tableau d'utilisation d'eau potable ci-joint. Nous vous rappelons que l'eau potable dont nous disposons n'est pas illimitée. Nous demandons à tous d'utiliser modérément celle-ci pour prévenir un manque.

Arrosage, lavage ou remplissage	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi et dimanche
Pelouse	No. pair 19h à 21h	No. impair 19h à 21h	INTERDIT	No. pair 19h à 21h	No. impair 19h à 21h	No. Pair et impair 19h à 21h
Jardins, potagers, fleurs, arbres et arbustes	Autorisé en tout temps Si effectué au moyen d'un boyau d'arrosage muni d'un pistolet.					
Véhicules routiers bâtiments	Autorisé en tout temps Si effectué au moyen d'un boyau d'arrosage muni d'un pistolet.					
Allées et entrées	INTERDIT EN TOUT TEMPS					
Piscine	Autorisé en tout temps ( <u>Informer la municipalité</u> ) En autant que le remplissage soit effectué sous la surveillance de l'occupant afin d'éviter tout débordement. <u>Idéalement sur plusieurs jours</u>					

MERCI DE VOTRE COLLABORATION

### Nouvelle employée à l'équipe.



La municipalité de Fassett souhaite la bienvenue à sa nouvelle employée, Cindy Turpin qui est en poste depuis avril dernier.

Elle fait partie de l'équipe de la municipalité de Fassett en tant qu'adjointe à l'inspectrice en bâtiment et en environnement, Vicky Lafontaine. Cindy est spécialisée dans le service à la clientèle. Elle travaillera en collaboration avec les autres membres de l'équipe dans le but d'offrir un excellent service à la population.

Parc municipal (patinoire)  
**ENTRÉE GRATUITE**  
SAMEDI 20 AOÛT 2016



**FASSETT**  
La porte d'entrée  
de  
**l'Outaouais !**

# FÊTES DE LA FAMILLE FASSETT

## À PARTIR DE MIDI

- ÉPLUCHETTE DE BLÉ-D'INDE
- COMPÉTITION FAMILIAL (PARENT-ENFANT)
- TIR AU CABLE / PLANTAGE DE CLOU / ETC.
- TOURNOI DE "WASHER" (BOURSE)
- MAQUILLAGE POUR ENFANTS
- JEUX GONFLABLES
- MINI TOMBOLA
- PICKLEBALL
- INVITÉS SPÉCIAUX

## À PARTIR DE 18 H 00

DANSE - DANSE - DANSE  
ZUMBA, DANSE EN LIGNE, ETC.

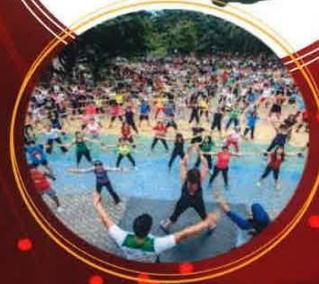
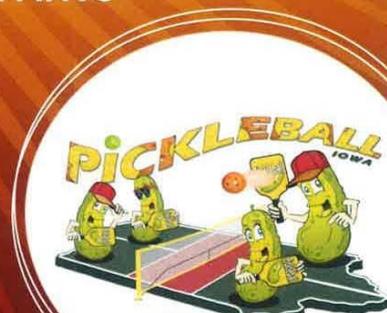
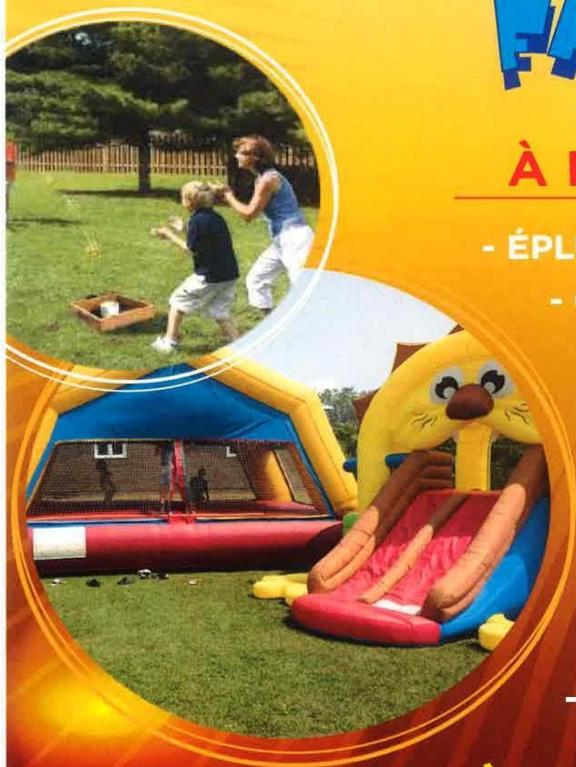
# DISCO PARTY

**SAMEDI 20 AOÛT**  
**ON S'AMUSE EN FAMILLE**

Rafraichissements sur les lieux !



Action-loisir fasset



## PERMIS DE BRÛLAGE

Toute demande de permis de brûlage doit être faite 48 heures à l'avance en contactant le directeur des incendies, Daniel Bisson, au (819) 743-1489. N'oubliez pas qu'un incendie, provoqué par vous, peut vous coûter très cher avec vos assurances. Notre directeur ira sur place pour vous donner les consignes à respecter pour minimiser les risques de propagation. Il vous émettra un permis pour une période déterminée. Ce service est gratuit actuellement.



## VENTES DE GARAGE



Les ventes de garage sont permises cette année du vendredi au lundi lors de :

- La Fête du travail (du 2 au 5 septembre)
- La Fête de l'Action de grâce (du 7 au 10 octobre)

## RECYCLAGE

Pour plusieurs personnes, le recyclage semble être une tâche ardue. Voici un petit tableau qui pourra vous aider à récupérer.

N'oubliez pas que les bacs sur roues sont obligatoires. Vous pouvez vous en procurer en téléphonant au bureau municipal. Le montant des bacs bleus ou verts de 240 L est de 74.67\$ chacun et pour les 360 L, le montant est de 93.06 \$ chacun. Les taxes sont comprises dans ce prix.

Pour rendre la tâche plus facile pour les employés, nous vous demandons aussi de bien vouloir placer vos bacs avec les poignées sur le côté de la route. Nous vous demandons aussi de mettre votre bac de recyclage au chemin seulement lorsqu'il est plein.

Nous vous remercions de votre entière collaboration.

<b>PAPIER ET CARTON</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ journaux, circulaires, revues</li><li>▶ feuilles, enveloppes et sacs de papier</li><li>▶ livres, annuaires téléphoniques</li><li>▶ rouleaux de carton</li><li>▶ boîtes de carton</li><li>▶ boîtes d'œufs</li><li>▶ cartons de lait et de jus à pignon</li><li>▶ contenants aseptiques (type Tetra Pak<sup>®</sup>)</li></ul>	<b>PLASTIQUE</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ bouteilles, contenants et emballages de produits alimentaires, de boissons, de cosmétiques, de produits d'hygiène personnelle et d'entretien ménager identifiés par un de ces symboles :</li></ul> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ bouchons et couvercles</li><li>▶ sacs et pellicules d'emballage</li></ul>
	<b>VERRE</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ bouteilles et pots, peu importe la couleur</li></ul>
	<b>MÉTAL</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ papier et contenants d'aluminium</li><li>▶ bouteilles et canettes d'aluminium</li><li>▶ boîtes de conserve</li><li>▶ bouchons et couvercles</li></ul>

## **ORDURES ET RECYCLAGE**

Pour la saison estivale, la cueillette des ordures et du recyclage se fera tous les mardis et pour les déchets spéciaux, elle sera faite 1 fois par mois.

Celle-ci sera faite le lendemain des ordures, soit le premier mercredi du mois.

Cette cueillette des déchets spéciaux comprend les items suivants :

- Pneus sans jante
- Matériel électronique
- Huiles
- Peintures
- Feuilles
- Branches de moins de 4 pouces
- Métal et aluminium
- Batterie d'auto (Un baril est installé à la municipalité pour les piles de maison de type AA, AAA, etc...)
- Électro ménagers
- Etc...



De façon à faciliter notre travail et si vous ne voulez pas attendre au début du mois suivant pour disposer de ces déchets, vous pouvez venir les déposer au terrain du garage municipal. L'accès se fait par la Montée Fassett. À la clôture, il y a un cabanon où vous pouvez déposer les objets ou contenants d'huile. Même chose pour le gazon et les branches, vous verrez juste avant la clôture, il y a des tas à gauche du chemin.

Ce changement est fait dans un souci de diminution des gaz à effet de serre en effectuant la cueillette une fois par mois, sensibiliser les citoyens à collaborer à garder leur village beau et propre. Il s'en suit une diminution des dépenses de carburant et d'usure sur nos véhicules.

Nous devons tous collaborer si possible pour diminuer les dépenses et éviter des hausses de taxes municipales.

## **Jeux de pétanque**



Jeux de pétanque est à l'horaire pour la saison Estivale ! Dès 19 heures à tous les lundis et mercredis de chaque semaine quand la température le permet. Vous n'avez qu'à vous présenter sur place pour y participer au centre Communautaire du 19, rue Gendron. Venez en grand nombre !

## **Pompiers volontaires demandés**

Nous sommes à la recherche de personnes motivées, sérieuses et ponctuelles pour devenir pompier volontaire. Personnes intéressées, veuillez entrer en contact avec le Directeur des incendies, Daniel Bisson au 819-743-1489.



## Personnes intéressées



Nous sommes à la recherche de personnes motivées pour former un comité consultatif en urbanisme (CCU), personne intéressée, veuillez nous contacter soit par téléphone 819-423-6943 ou par courriel [munfassett@mrcpapineau.com](mailto:munfassett@mrcpapineau.com)

## Aménagement / Urbanisme- Permis obligatoire

Il est important de vous informer avant d'entreprendre des travaux sur votre propriété, afin de vous conformer aux règlements d'urbanisme.

Construction, rénovation, démolition, puits, installation de piscine, installation septique, abattage d'arbres, séjour pour roulottes, ect...



## Une médaille pour toutou



Nous tenons à vous rappeler que tous les propriétaires de chien, sur tout le territoire de la municipalité de Fassett, doivent détenir une médaille pour chacun de leur chien et que le renouvellement de cette médaille doit se faire au début de chaque année. Le coût est de 10\$, ou plus si vous possédez plus d'un chien. Vous pouvez vous procurer une médaille ou procéder au renouvellement de celle-ci en vous présentant au bureau municipal pendant les heures d'ouverture.



Nous vous rappelons de nous rapporter dans le plus bref délai le formulaire dûment rempli sur l'évaluation de la disponibilité et de la qualité des services de télécommunication offerts aux citoyens de la Municipalité de Fassett qui vous a été fourni en pièce jointe de votre infolettre du 21 juin dernier. Si vous ne l'avez plus en main, vous pouvez vous le procurer sur notre site Internet de la municipalité ou vous présenter au bureau de la municipalité.



**La municipalité vous remercie de votre collaboration !**